

Introduction

Samuel Mercier

Professeur à l'Université de Bourgogne - Directeur de l'IAE Dijon, Membre du FARGO-LEG, dirigé par le Professeur Gérard Charreaux.

Madame Isabelle ALLEMAND, Professeur à l'ESC Dijon, m'a fait le très grand honneur de me solliciter pour réaliser l'introduction de ce numéro spécial des cahiers du CEREN consacré au développement durable. J'ai accepté, avec beaucoup de plaisir, de me plier à cet exercice.

Mes propres recherches portent, depuis près de quinze ans, sur les questions d'éthique organisationnelle, de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), voire de développement durable, ce terme ayant tendance à s'imposer en France pour englober l'ensemble des thématiques portant sur le rôle de l'entreprise en société.

Quel que soit le qualificatif retenu, la question centrale porte sur la résolution des tensions qui apparaissent continuellement entre l'intérêt de l'entreprise, l'intérêt général et les intérêts d'autrui.

Plusieurs éléments expliquent la vitalité du thème au cours de la dernière décennie :

- un succès médiatique alimenté par la demande croissante des parties prenantes adressée aux entreprises pour qu'elles se positionnent sur ces questions. Causes récentes (scandales défrayant régulièrement la chronique) et déterminants plus profonds (dynamique de mondialisation, désencastrement de l'économie par rapport au politique,...) se combinent pour en faire un thème de réflexion majeur ;
- une transformation des pratiques de gestion introduisant de façon de plus en plus explicite cette dimension,
- une importante créativité conceptuelle (développement de la théorie des parties prenantes et de l'approche partenariale de la gouvernance ; mobilisation pour appréhender ces notions du courant néo-institutionnel en sociologie, des travaux de Weick sur le *Sensemaking*, voire du courant critique en management,...).

Au sein des sciences de gestion¹, développement durable, RSE et éthique organisationnelle se sont développés en tant que champ de recherche à partir des trois dimensions suivantes :

- la recherche descriptive et analytique vise à décrire et expliquer les pratiques et procédures existantes ;
- la recherche prescriptive a pour objectif d'instruire les praticiens sur la manière d'améliorer l'intégration de ces dimensions extra-économiques dans l'entreprise ;
- la recherche normative conduit à porter un jugement de valeur sur les actions organisationnelles. Pour cela, elle s'appuie essentiellement sur deux courants de pensée distincts : l'approche déontologique (centrée sur les devoirs des acteurs) ou téléologique (centrée sur les conséquences de leurs comportements).

La lecture des différentes contributions qui composent ce cahier a suscité beaucoup d'intérêt de ma part. Nul doute que cela constitue une pierre supplémentaire et de bonne facture à l'édifice en construction, rendant honneur à la dimension cumulative de la recherche scientifique.

¹ Ces sciences visent non seulement à analyser les organisations (afin de mieux comprendre leur fonctionnement) mais également à contribuer au progrès des comportements et des performances requis.

La première contribution d'Ernult et Ashta se centre sur la définition des concepts de développement durable, RSE et *Stakeholder* et sur leur évolution. Elle fait le point utilement sur le foisonnement des travaux des dernières décennies.

L'article d'Allemand et Brullebaut présente un état des lieux des politiques menées en matière de développement durable dans le secteur bancaire. Les rapports de développement durable de huit banques (dont six françaises) sont passés au crible.

Bratu et Jacquin se sont intéressées à la communication des banques en matière de développement durable à travers le cas de la Caisse d'Épargne.

Dans un quatrième temps, Ernult et Ashta s'interrogent sur la pertinence de la mesure de la performance sociale de la Caisse d'Épargne par l'agence Vigeo.

Ashta pointe, ensuite, l'importance de la microfinance et de sa dimension socialement responsable.

Enfin, Attuel-Mendès et Ashta font porter leurs réflexions sur l'évolution de la législation française en matière d'usure et son impact sur le développement de l'accès au crédit.

J'espère que les mois qui viennent permettront à l'ESC et à l'IAE de poursuivre leur collaboration, renforçant ainsi ce pôle d'excellence en management sur lequel la Bourgogne doit pouvoir compter.

Samuel MERCIER